

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(5\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 27 novembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#) est destinataire de cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 novembre 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination2, rue de la Coutellerie, Paris

Description

RésuméGodin demande à Cantagrel de ne pas venir à Guise, car le procès en séparation de corps est devenu inévitable : « ma femme est devenue l'esprit du mal. » Il lui annonce qu'il a été prévenu par le président du tribunal qu'une plainte d'adultère a été déposée par celle-ci au parquet, et qu'un placard diffamatoire en forme de décret est arrivé hier par la poste. Il revient sur la question du choix d'un avocat et espère que son procès soit l'occasion de relever le Famillistère et de faire

sortir d'un grand mal un plus grand bien.

NotesFrançois Cantagrel répond à la lettre de Godin le 27 novembre 1863 (Cnam FG 17 (2) c).

SupportUn passage du texte est repéré dans la marge du folio 479v au crayon bleu.

Mots-clés

[Conflit](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomCantagrel, François (1810-1887)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriérisme
- Ingénieur
- Politique

BiographieIngénieur, homme politique et fouriériste français né en 1810 à Amboise (Indre-et-Loire) et décédé en 1887 à Paris. Architecte et ingénieur civil diplômé de l'École des ponts et chaussées, François Cantagrel est un des principaux dirigeants du mouvement fouriériste français dans les années 1840-1850. Il est élu député à l'Assemblée législative en mai 1849, mais doit partir en exil en Belgique quelques semaines plus tard. Il se marie vers 1854 avec Maria Josépha Elisabeth Conrads (vers 1831-), avec laquelle il a un fils, Simon Charles (1856-1899). Il participe à l'expérience fouriériste de Réunion au Texas en 1855-1856. Il revient en France en 1859 à la faveur de l'amnistie. C'est un proche de Jean-Baptiste André Godin dans les années 1860. Il est le chargé d'affaires de l'industriel à Paris de 1861 jusqu'au mois de janvier 1870. Rédacteur en chef de *L'Union démocratique* de Nantes en 1870, Cantagrel est partisan de la Commune de Paris. Il est élu conseiller municipal du XVIII^e arrondissement de Paris en juillet 1871, et député en 1876 à la Chambre où il siège jusque 1887. Il réside à partir de 1872 au 33, rue Vivienne, Paris.

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius

(1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation2 p. (478r, 479v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 07/01/2024

478
Lyon le 27^e Mars 1669

Mon cher Ami

Si vous êtes encore à Paris la
l'arrivée de cette lettre ne parlez pas
ma situation est de plus en plus tendue
le procès en séparation de corps est instruit
ma femme est devenue l'incarnation de
l'esprit du mal.

J'ai été prié par le président du
tribunal qui me plaie en séparation
adultère a été déposé par ma femme
au parquet. mais je ne sais sur
quelle preuve elle se fonde. la diffama-
tion son frère, mes ennemis se joignent.
on me dit qu'un placard en forme de décret
est arrivé ~~par~~ après midi par la post
de quatre heures je fais chercher après
pour vous en remettre copie

il faut donc que je fasse choix d'un
avocat pour une cause qui peut être
devenue intolérable, à ma grande tristesse,
mais il faut savoir accepter ce que bon
ne peut empêcher et ce que bon ne
pourrait éviter. le mieux est en ce cas
de chercher à faire sortir d'un grand
mal un plus grand bien. pour cela
il faut que mes procès aboutissent à
l'imitation des usages que la Rome

674

et honte lui portent il faut que ceux
qui se reposent aujourd'hui et qui
annoncent la fermeture de l'association
soient le libé ou je suis persuadé

il faut donc un avocat qui ne se soucie
d'être soupçonné de mon affaire en séparatis
mais qui s'occupe de faire social qui
je travaille à prouver et que son devoir
de site a enlever, vous avez dans vos
près au sieurs leppul que je vous ai
fait aussitôt que vous aurez des rensei-
gnements sur ce que l'on peut espérer de
chacun des députés du barreau de Paris
je pars pour m'entendre avec l'un d'eux
il faut donc mieux que vous diffamiez de
venir à Guise.

ne vous effrayez pas trop ma cause n'est
pas encore perdue si j'ai des ennemis à
Guise je commence à reconnaître que j'ai
des sympathies au tribunal, et les faits
articulés contre moi sont bien vagues
mais le seraient ils encore davantage que
ma femme trouverait encore assez de gens
pour la passer dans la rue ou on la
murmure depuis deux ans au moins

si vous n'arriviez pas demain je vous
adresserai les griefs de ma femme et autres
documents, mais écrivez moi tout les jours
votre dévoué

à demain les nouvelles productions
de la diffamation

Godard